



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 septembre 2018

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	19	2	7	5

Pour	Contre	Abstention
21	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude, LEBLANC Christian,

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michelle pourvoir à LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia donne pouvoir à FAYE Jean Pierre

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, DUPUY Nathalie, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, TERRIER Gilles

Absents : CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Délibération n° 66-2018 : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – Avis

Monsieur le Président précise que la loi NOTRe de 2015 a modifié les compétences relatives à la planification de la prévention et de la gestion des déchets. Désormais, les régions sont compétentes pour établir leur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Ainsi, dans le cadre d'une large concertation, la Région Nouvelle Aquitaine a élaboré son document et saisit pour avis les collectivités territoriales.

Cette demande d'avis est prévue dans le cadre de la procédure de consultation administrative, à l'article R 541-22 du code de l'environnement. A défaut de réponse dans le délai de quatre mois à compter de la réception du projet de plan et du rapport environnemental, l'avis favorable est réputé favorable. Le délai court depuis le 20 juillet.

Le Président précise que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son rapport environnemental contiennent :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets
- Une prospective à termes de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets
- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux
- Une planification de la prévention des déchets à termes de 6 et 12 ans

- Une planification de la gestion des déchets à termes de 6 et 12 ans
- Un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire

Compte tenu du volume des documents, il n'est pas possible d'en faire une copie pour chacun mais le Président précise que les élus qui le souhaitent peuvent en être destinataires par mail; Il suffit d'en faire la demande au secrétariat de la Communauté de Communes.

Cependant, compte tenu des éléments contenus dans le plan et des éléments dont il dispose, le Président fait part de son inquiétude quant au devenir d'Alvéol, Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à l'horizon 2029.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'EMETTRE un avis favorable au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets proposé par la Région Nouvelle Aquitaine mais avec une réserve au sujet de la projection des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ici à 2031. Tenant compte de l'existence en Haute-Vienne de l'ISDND alvéol, sous maîtrise d'ouvrage publique, qui présentera en 2029 (date butoir de fin de l'autorisation d'exploitation actuelle) un vide de fouille encore conséquent, le Conseil Communautaire souhaite disposer d'une ISDND publique sur le département de la Haute-Vienne postérieurement à 2029.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 17 septembre 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **27 SEP. 2018**
Publié le : **27 SEP. 2018**

